



1.2.3

COSOG

123Cosog@cgtcdc.fr

A QUAND L'AUGMENTATION DE L'AIDE AUX LOISIRS ?

De longue date, la CGT réclame l'amélioration du montant de l'aide aux loisirs.

Notre proposition est de porter son montant à :

500 EUROS PAR ADULTE ET 150 EUROS PAR ENFANT

La période actuelle démontre à nouveau le besoin de vacances accessibles à tous, et l'aide aux loisirs est un levier important pour que nous puissions partir dans les meilleures conditions possibles. Cette amélioration du montant ne serait donc pas neutre dans le budget de chacun.

Cette proposition de la CGT était d'ailleurs reprise par d'autres syndicats

ALORS IL EST TEMPS DE LE FAIRE !

La CGT proposera donc au bureau du COSOG et au conseil d'administration de débattre sur ce sujet. Nous ne doutons pas que ces organisations syndicales qui ont porté cette revendication, nous rejoindront sur le principe de cette augmentation.

Non : s'abstenir sur un vote n'est pas voter contre (cf. Petit Larousse).

La CGT s'est abstenue lors du vote pour un subventionnement d'un vélo électrique simplement parce que cette demande doit être portée en premier auprès de la direction de l'établissement public (qui communique très souvent sur son engagement « vert »).

Dans sa grande pudeur, l'UNSA, dans son décompte des voix a oublié de vous indiquer :

Vote pour : UNSA et la direction (quelle aubaine pour la direction, le COSOG paie à sa place)

Malgré les nombreuses alertes de la CGT concernant la faisabilité du voyage famille en Grèce et son annulation possible, le président (UNSA) de la commission Loisirs adulte nous a finalement informé ce 2 juin de son annulation. **Le résultat de cet atermolement : 68 700 € de perte pour le Cosog !**

Mazette ! Ça en fait des vélos électriques...



Post scriptum n°1
Ils pédalent !
(dans la semoule...)

Post scriptum n°2